



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 029-212901615-20251006-DCM2025_4_10-DE

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire,

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BOSSER Olivia, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir LE BER Caroline à CASELLINO Mona, MARTIN Corinne à KERNEVEZ Marie-Hélène,

EXCUSES-ABSENTS : Madame CARLIER Morgane, Monsieur LAGADIC Christophe

Secrétaire de séance : Madame LE BOSSER Olivia

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 16
DATE DE LA CONVOCATION : 29 SEPTEMBRE 2025
DATE D'AFFICHAGE : 30 SEPTEMBRE 2025

DCM N°2025-4-10

Objet : Gratification des stagiaires de la Maison des Enfants et des Loisirs

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération en date du 18 septembre 2008, le montant de la gratification versé aux stagiaires dans le cadre de leur formation BAFA a été fixé à 20 € par jour. Il est précisé qu'une convention de stage ou de bénévolat devra impérativement être signée entre le stagiaire et la commune de Pleuven.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui propose de réévaluer le montant à 30 €,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

➤ **Fixe à 30 € par jour à compter du 15 octobre 2025 le montant de la gratification versée aux stagiaires de la Maison des Enfants et des Loisirs de Pleuven.**

➤ **Précise qu'une convention de stage ou de bénévolat devra impérativement être signée entre le stagiaire et la commune de Pleuven**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

